

CR du 10^{ème} Conseil de l'ED 2MIB – Mai 2018

Jeudi 24 mai

9h30-12h00

Présents :

Frédéric AVENIER, Christophe COLBEAU-JUSTIN, Delphine DESSAUX, Céline DORVAL, Eric ELIOT, Martine FOURNIER, Nicolas GLINSKY-OLIVIER, Corinne GOSMINI, Véronique LACHET, Chantal LARPENT, Isabelle LERAY, Géraldine MASSON, Jérôme MATHÉ, Rachel MEALLET-RENAULT, Jad RABAH, Corinne RUELLO, Niloufar SHAFIZADEH, Corinne SIMONNET, Ali TFAYLI, Gilles WALLEZ

Excusés :

Damien FERON, Talal MALLAH, Luca POLACCHI

Directeurs d'Unités invités présents ou représentés :

David AITKEN, Marie ERARD (représentant Philippe MAITRE), Angela MARINETTI, Eric GLOAGUEN (représentant Philippe MARTIN), Eric DORIS (représentant Frédéric TARAN), Marianne IMPEROR (représentant Sylvain RAVY), Anton GRANZHAN (représentant Marie-Paule TEULADE-FICHO)

Directeurs excusés : Philippe MARTIN, Frédéric TARAN, Marie-Paule TEULADE-FICHO

Rédaction : Corine SIMONNET - **Relecture et ajouts :** Christophe COLBEAU-JUSTIN

Début de la réunion 9h30

1- Informations générales

Christophe Colbeau-Justin présente le fonctionnement du conseil de l'ED en précisant qu'en cas d'absence les membres élus au conseil ne peuvent pas se faire représenter, en revanche les membres invités peuvent être remplacés. Les membres invités n'ont pas le droit de vote. Une exception est faite pour les représentants élus des étudiants qui peuvent être remplacés à condition que le secrétariat de l'ED ait été prévenu au préalable.

Un tour de table est fait pour que chaque membre se présente.

Information : La cérémonie de remise des diplômes de docteur aura lieu le 29 juin à Centrale Supélec.

2- Approbation de CR du précédent conseil

Christophe Colbeau-Justin explique qu'à chaque conseil une personne est chargée du compte rendu de la réunion, ces comptes rendus sont votés au conseil suivant et sont mis en ligne sur le site de l'ED après avoir été approuvés par un vote.

Le précédent CR est mis au vote : résultats 4 abstentions.

3- Résultats du concours 2018

Christophe Colbeau-Justin rappelle les grandes lignes du déroulement du concours. Par rapport au concours précédent la différence essentielle est que les contrats



doctoraux arrivent à Paris-Saclay et sont ensuite redistribués aux établissements (avant c'était l'inverse).

Christophe Colbeau-Justin rappelle le calendrier et précise bien l'importance de respecter les dates :

Jusqu'au **19 février** : *Dépôt des propositions de sujets par les HDR*

Avant le **23 février** : *Validation des sujets par les Directeurs d'Unités et l'ED*

26 février au 27 avril : *Candidatures sur les sujets publiés par l'ED*

2 mai au 4 mai : *Sélection des candidats admis à l'oral par les jurys de pôle*

14 au 18 mai : *Auditions des candidats par les jurys de pôles*

Les Directeurs d'Unités doivent valider les sujets déposés, si cet avis est négatif le sujet n'est pas proposé au concours, sans avis de la part du Directeur d'Unité, il est considéré que cet avis est positif.

Il est important de rappeler que les HDR ne peuvent présenter qu'un seul candidat. Nous avons dû rappeler cette règle à plusieurs personnes.

La publication des résultats définitifs était initialement prévue le 15 juin, mais le collège doctoral Paris-Saclay ne se réunissant que le 26 juin, les résultats ne pourront être donnés qu'à cette date.

Voici la répartition par établissement des 23 contrats doctoraux fermes + 2 supplémentaires mis au concours cette année :

19 UPSUD - fermes (Répartition par Pôle : 7 COB, 7 CPBA, 4 CIM) + 1 flottant à décider ce jour

2 UVSQ - fermes (Répartition par Pôle : 1 COB, 1 CIM)

2 UEVE - fermes

1 X - supplémentaire

1 ENS - supplémentaire

Cette année 121 sujets ont été déposés : 55 CPBA - 42 COB - 24 CIM

455 candidatures ont été déposées et 75 candidatures ont été finalisées : 30 CPBA - 27 COB - 18 CIM. La répartition des candidats par établissement et par pôle est la suivante :

CPBA	COB	CIM	
25	23	12	UPSUD
	2	2	UVSQ
1		2	X
3		2	UEVE
1	1		ENS

Christophe Colbeau-Justin rappelle la composition des trois jurys et explique le déroulement de la sélection des candidats : deux rapporteurs sont affectés à chaque candidat, il leur est demandé d'évaluer la qualité du dossier académique à l'aide de trois lettres. Si le dossier est classé C, il n'est pas auditionné. Dans le pôle CIM, tous les candidats ont pu être auditionnés, mais de toute façon aucun dossier n'avait été évalué C.

David Aitken demande comment s'est fait le choix des présidents dans chaque jury.

Christophe Colbeau-Justin précise que chaque directeur de pôle a décidé librement la composition de son jury.

David Aitken demande ce qu'il se passe si un candidat est évalué A par un rapporteur et C par un autre : dans ce cas le dossier est réévalué par d'autres rapporteurs.

Rachel Meallet-Renault aimerait que l'origine des candidats soit mentionnée.

Christophe Colbeau-Justin précise que tout cela sera donné à l'issue de la réunion.



Il faut préciser qu'il est difficile d'évaluer des dossiers provenant d'établissements très hétérogènes.

La liste principale et la liste complémentaire sont présentées à l'ensemble du conseil.

Il s'en suit une discussion très longue sur la répartition des bourses UPSUD/CEA, cette année 5 CEA sont sur la liste principale.

Christophe Colbeau-Justin rappelle que l'ED ne fait pas de politique sur l'attribution des dossiers par laboratoire mais privilégie le niveau des candidats. Il précise que l'usage veut que le CEA ait 3 bourses par an et que ce chiffre est une moyenne. Certes cette année il y a 5 candidats, mais cela compense l'an passé ou il n'y en avait qu'un seul.

David Aitken rappelle que le VP de UPSUD a bien confirmé le chiffre de 3 contrats par an pour le CEA et qu'il ne devait pas y en avoir plus. **Christophe Colbeau-Justin** rappelle que c'est un lissage sur plusieurs années.

Il est proposé que les candidats CEA sur la liste complémentaire ne se verront proposer un contrat que dans le cas où un étudiant du CEA se désisterait, ceci afin qu'il n'y ait pas plus de 5 bourses CEA sur la liste principale.

Intervention de **Nicolas Glinsky-Olivier** : ceci n'est pas juste vis-à-vis des candidats.

Il s'en suit une longue discussion où il est rappelé que le CEA a d'autres possibilités de financement et où il est précisé qu'il n'y a pas de compléments de financements versés aux étudiants du CEA sauf pour ceux venant d'ENS ou de l'X.

Après discussion et en fonction du niveau des candidats, le contrat flottant est attribué au pôle CPBA.

Après discussion, on passe au vote et les deux listes sont votées à l'unanimité. La liste principale (établissement et laboratoire) est publiée sur le site de l'ED, la liste complémentaire sera publiée le 26 juin.

Chaque candidat recevra un mail ce jour pour lui préciser sur quelle liste il se trouve.

4 - Autres concours

IDI 2018

Pas d'appel en 2018

CSC 2018

Début en Octobre 2017

Dépôt des sujets clos

Auditions 16 janvier 2018 (skype ed2mib ou qq)

Retour CSC Juin 2018

ARDoC 2018 (Région)

Allocations de Recherche Doctorales sur Domaines Ciblés - hors DIM

Priorité Santé

3 projets par ED

4 dossiers déposés (ICMMO, LipSys2, LAMBE, SCBM CEA)

Retour Septembre 2018

L'école doctorale a dû choisir parmi les 4 sujets, les 3 qui pourraient se présenter à cet appel d'offre.

Le choix s'est fait avec les directeurs de pôle (COB et CPBA). Compte tenu des thématiques de cet appel, le choix n'était pas facile.



5- HCERES

Christophe Colbeau-Justin précise que le dossier doit être déposé pour le 25 mai 2018, toutes les remarques sont les bienvenues. Le bilan de ce premier exercice de l'ED est important puisqu'il correspond à la mise en place de l'ED et à la mise en place de toutes les procédures.

En revanche, pour le projet c'est plus compliqué, il serait souhaitable que l'ED puisse acquérir une certaine stabilité dans son fonctionnement.

Deux enquêtes ont été réalisées en parallèle (de février à avril) pour le suivi des doctorants, une par **Corinne Ruello** et une autre par le collège doctoral.

Les retours sont plutôt bons 76% contre 72 % en moyenne et sont positifs pour le placement des étudiants.

Le bilan est qu'il est souhaité que pour le prochain plan quinquennal, l'ED se stabilise. La modification dans le projet concerne le détachement des équipes de l'X.

6- Budget

Il est rappelé que cette année compte tenu du déménagement de l'ED aucun soutien à la mobilité des étudiants ne sera proposé.

7- Questions diverses

Aucune question n'est posée.

La séance est close à 12h

